

 LA TOUR DE SALVAGNY <small>SOURCE D'ÉMOTIONS</small>	Extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal Mairie de La Tour de Salvagny
Métropole de Lyon	Séance publique du jeudi 11 avril 2024 à 20h
Commune de La Tour de Salvagny	Président : Gilles PILLON, Maire
Nombre de conseillers : - En exercice : 23 - Présents : 16 - Votants : 20	Date de convocation : vendredi 29 mars 2024
	Secrétaire de séance : Sylvère HOUDEAU
	Transmise au contrôle de légalité le :
	Affichée le :
Membres présents : 16	
Gilles PILLON, Claire AUTREAU, Jocelyne BENOZILLO, Olivier BOULIN, Anne-Marie CHAFFRINGEON, Odile CHASSIGNOL, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Jean-Philippe JAL, Emmanuel MAGAT, Sylviane MALEYSSON, Alain MOREL, Carla PATAMIA, Bernard PONCET, Damien PONTET, Jean TRAYNARD.	
Membres absents représentés : 4	
Françoise LESCURE donne pouvoir à Bernard PONCET, Julie GEORGES donne pouvoir à Odile CHASSIGNOL, Pascale VAUQUOIS donne pouvoir à Sylviane MALEYSSON, Eric TOURNAIRE donne pouvoir à Damien PONTET.	
Membres absents excusés : 3	
Sandy DUMAS, Agnès ROUVILLAIN, Isabelle VAN DER SCHOT.	

DÉLIBÉRATION N° DB-11/04/2024-59
Avis sur le projet d'enquête publique pour la modification n°4 du Plu-H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de dossier de modification n°4 du Plu-H soumis à enquête publique ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (Plu-H) de la Métropole de Lyon du 13 mai 2019 est le document règlementaire central de la planification locale qui, en compatibilité notamment avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) actuellement en phase de révision, cadre le développement territorial à travers les autorisations du droit du sol (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, ...).

Considérant que ce Document évolutif et « vivant », a fait l'objet d'un pilotage continu conduisant à de régulières évolutions. Suivant la dernière modification n°3, opposable depuis le 22 décembre 2022, la Métropole de Lyon poursuit depuis début 2023 la procédure de modification n°4 du Plu-H. le dossier de modification n°4 sera présenté en enquête publique du 23 avril au 8 juin 2024. C'est dans ce cadre-là que l'avis de la commune est sollicité.

Pour rappel les objectifs de la procédure de modification n°4 du Plu-H sont les suivants :

- Contribuer à décarboner l'aménagement : développer les énergies renouvelables, favoriser la rénovation du bâti existant, protéger et renforcer la nature en ville, favoriser les mobilités actives.
- Poursuivre la politique de l'habitat, y compris en renforçant l'offre de logement autour des secteurs les mieux desservis en transports en commun.
- Accompagner le développement territorial en matière économique en faveur des activités productives et de nouveaux modèles économiques, en matière d'accueil de logements, services et d'équipements, tout en poursuivant la protection du patrimoine bâti.
- Limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur les ressources : préserver les terres agricoles et naturelles, la ressource en eau, le patrimoine végétal.
- Ajuster certains points du règlement suite à leur application lors de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Considérant que la modification n°4 portera sur 779 points de modification dont 68 sur le règlement.

Accusé de réception en préfecture 069-216902502-20240411-DB-11042024-59-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

Après un travail en concertation et partenariat avec le service de la planification durant toute l'année, il a été identifié des points d'évolution. C'est ainsi que 8 changements seront apportés pour le territoire communal, dont 3 majeurs à savoir (plan en annexe) :

- **OAP Poterie :**
Modification de la zone AU3 de la Poterie situé entre l'avenue de la Poterie et la route des Bois en zone AUEi1, AUEi2 et A2 – Inscription d'une orientation d'aménagement (OAP) sur le secteur de la Poterie – Inscription d'un emplacement réservé (ER) aux équipements publics, au bénéfice de la Métropole de Lyon pour la création d'un écocentre sur la parcelle cadastrée AB 17 en partie, située route du Bois/RD 77
- **OAP Sisoux :**
Modification de la partie Est de la zone AU2 du Sisoux en zone AURm2a sur les parcelles cadastrées AK 67 et AK 220 à 223, situées 49 rue de Paris – Inscription d'une orientation d'aménagement (OAP) sur ce périmètre.
Inscription d'une réservation pour programme de logements sur ces mêmes parcelles : 100% PLUS, PLAI, BRS dont 30% minimum PLAI, dont 30% maximum BRS.
- **Zone Uce3b hauteur 13 mètres :**
Extension de la UCe3b avec une hauteur graphique de 13 mètres inscrite à l'Ouest de la Place de Halle, sur les parcelles cadastrées AD 100, AC 23, AC 25 (zone commerciale) et partiellement AC 38, situées de part et d'autre de l'avenue de la Poterie.

Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité, au dossier d'enquête publique de la modification n°4.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Emet un avis favorable au dossier d'enquête publique de la modification n°4 du Plu-H

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à La Tour de Salvagny, le jeudi 11 avril 2024

Le Maire
Gilles PILLON

